

Fin de vie : la France à l'heure des choix

Déclaration du groupe CFDT

La CFDT a décidé de s'abstenir sur l'avis intitulé « Fin de vie : la France à l'heure des choix ».

Au sein de la commission temporaire et tout au long des travaux, chacun en est convenu, la question à traiter est complexe, du point de vue personnel : chacun devant sa mort et celle de ses proches, autant que du point de vue collectif : notre société peut-elle permettre que le soin, respectueux des personnes et de l'accompagnement de la fin de vie, puisse aller jusqu'à provoquer la mort, même de façon strictement encadrée ?

Une seule question est aujourd'hui débattue : qu'est-ce que le CESE pense bon en la matière, pour les hommes et les femmes et pour la vie en société dans notre pays, en respectant au mieux la souffrance et les souhaits des patients, des familles et des personnels ? Si l'avis préconise, à raison, une évolution de l'organisation des soins palliatifs et une extension de leur diffusion, c'est la réponse proposée, et plus précisément les trois dernières préconisations, qui nous empêchent de le voter favorablement.

C'est pour contribuer à l'intérêt général que nos organisations siègent ici, et, dans la mesure du possible, c'est bien comme organisation CFDT que nous devons voter. Or, à ce jour, au niveau de notre confédération, nous sommes dans une position particulière vis-à-vis de cette question.

Rien dans nos positions antérieures ne nous permet de faire l'économie d'une réflexion spécifique en interne, c'est pourquoi ce sujet fera très probablement l'objet d'un débat spécifique lors de notre congrès confédéral, en juin prochain à Rennes.

Les avis du CESE sont d'autant plus forts qu'ils peuvent être portés par nos organisations.

Notre abstention ne met pas en cause le fait que le CESE soit saisi sur des questions sociétales et que nous puissions nous exprimer à leur sujet. Bien au contraire et toute l'histoire de la CFDT le montre, ce qui est au fondement de nos valeurs, c'est l'émancipation de la personne, dans une société juste, dont le travail n'est qu'un aspect.

Cela ne signifie pas non plus qu'il faille limiter le questionnement du CESE aux seules questions déjà traitées par nos organisations même si cela peut être pour elles, source d'une tension. Cette tension est inévitable, voire souhaitable, c'est elle qui interroge aujourd'hui la CFDT, même si son calendrier spécifique l'amène à cette position.

La richesse et la qualité de la réflexion menée dans la commission temporaire, l'excellence du travail réalisé par le rapporteur et toute l'équipe sont à souligner ici. Cette matière est disponible et elle alimentera sans nul doute avec un grand profit la réflexion publique et celle de nos propres organisations. Elle contribuera en tout cas à la réflexion en cours de la CFDT.